

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX**

-----  
**COMMUNE D'EYSINES**  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 MARS 2018**

**N°03**  
-----

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2018 – RÉGIE DES TRANSPORTS – RAPPORT  
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES : DÉBAT**

L'an deux mille dix-huit le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Cédric DHERBÉCOURT – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Thierry LELAURAIN – M. Antoine LECAT – M. Pierre MARQUETTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT – Mme Maryvonne WORMS, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Laëtitia DUMAS – Mme Héléne MOLINA-ROMÉRA, conseillères.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DUSSEAU.

Madame J.DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Comme pour le budget principal, le vote du budget annexe "Régie des Transports" doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport a pour objet de présenter les orientations budgétaires fixées pour ce budget, pour lesquelles le conseil d'exploitation a émis un avis favorable.

Je vous rappelle que, dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale, et, depuis le 22 avril 2003, d'une licence de transports intérieurs pour 2 véhicules et 2 chauffeurs mis à disposition par la collectivité de rattachement, la régie organise :

- . le ramassage scolaire sur 5 jours par semaine depuis septembre 2013 pour environ 36 % en 2017 de son activité, par délégation de Bordeaux Métropole, par des transporteurs extérieurs.
- . les déplacements scolaires dans la commune et hors du territoire communal à la demande du personnel enseignant en fonction d'un planning préétabli pris en charge financièrement par la Ville au regard du kilométrage parcouru. Cette activité représente aux alentours de 37 % de son activité en 2017.
- . les transports du centre de loisirs municipal notamment, en fonction d'un planning préétabli pris en charge également par la Ville, pour 19 % de son activité.
- . enfin pour 8 % de celle-ci les transports organisés dans le cadre des activités jeunesse du centre social ou pour le compte du CCAS pour les personnes âgées.

S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à subvention du budget principal. C'est pourquoi, comme par les années antérieures les principaux objectifs budgétaires de la Régie seront :

⇒ En matière de ressources :

- . Faire participer les familles utilisatrices du service de ramassage scolaire en fonction de leur faculté contributive (dégressivité en fonction des fratries et quotients familiaux) et limiter la hausse des tarifs à l'inflation moyenne annuelle de 2017 soit 1,2 %.
- . Répercuter sur les différents utilisateurs (Ville, CCAS et Centre Social « l'EYCHO ») le paiement à la régie d'une participation au kilomètre parcouru pour les transports hors circuits de ramassage scolaire (6,05 euros/km depuis le 01.09.2017).

⇒ En matière de charges :

- . Prendre en compte les transports induits par les modifications du calendrier scolaire et dans la mesure du possible les demandes des enseignants.
- . Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement au mieux pour tenir compte du prix du carburant et des nécessaires frais d'entretien et de réparation des deux véhicules en provisionnant les coûts, sachant que suivant le type de panne et de réparation, le budget à engager peut être très important. Il faut noter que seuls les circuits de ramassage scolaire sont pris en charge directement par Bordeaux Métropole à hauteur de 90 %. La Régie y participe pour les 10 % restants.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait évoluer de la manière suivante :

	BP 2017	Estimation BP 2018
Dépenses Réelles de Fonctionnement	188 685,06 €	217 900 €

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires de la Régie des transports ».

Il est pris acte du présent débat, par 35 voix Pour.

Pour expédition conforme  
Le Maire,



*C. BMM*